

**CONFORMITÉ ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS RCA14 22014 ET RCA14 22015**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 4 novembre 2014, les règlements intitulés :

**RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA14 22014)**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RCA07 22019  
(RCA14 22015)**

**QUE** les certificats de conformité ont été émis par la greffière adjointe de la Ville de Montréal en date du 26 novembre 2014, conformément à l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal, et que les règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance desdits certificats.

**QUE** les règlements numéros RCA14 22014 et RCA14 22015 sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 4 décembre 2014

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement